



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 28 février 2024

A l'écoute des agriculteurs : Mise en place de permanences dans le département de la Vienne

Face à la crise agricole, le Président de la République a annoncé la mise en place de permanences multi-administrations dans chaque département afin d'apporter un accompagnement et un suivi individualisé aux agriculteurs rencontrant des difficultés.

En plus des mesures de simplification déjà mises en œuvre dans le département, et dans la continuité des actions visant à améliorer les relations avec l'administration, le Préfet de la Vienne a souhaité la mise en place de ces permanences dès ce vendredi 1^{er} mars 2024.

Une permanence d'une demi-journée sera donc ouverte dans les trois arrondissements du département :

- le mardi, à la sous-préfecture de Châtelleraut ;
- le jeudi, à la direction départementale des territoires (DDT), pour l'arrondissement de Poitiers ;
- le vendredi, à la sous-préfecture de Montmorillon.

Ces permanences permettront une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange sur toutes les difficultés que rencontre l'exploitation (impossibilité du remboursement des prêts bancaires, retards de paiement des cotisations MSA, impossibilité de finaliser des investissements indispensables au développement de la structure, difficultés de commercialisation, etc.).

Ces rendez-vous, placés sous le sceau de la confidentialité, seront organisés en présence du sous-préfet d'arrondissement, de la DDT, de la Direction départementale des finances publiques. Le Préfet a également souhaité associer la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Chambre d'agriculture de la Vienne. D'autres services de l'État (DDETS, DDPP, OFB, etc.) pourront utilement être mobilisés pour apporter leur expertise en fonction des sujets qui seront abordés.

Les structures mobilisées auront pour mandat la résolution rapide des problèmes concrets soulevés par les exploitants.

La prise de rendez-vous s'effectuera, tous les jours de 9h à 12h, uniquement au numéro suivant :

06.81.14.72.12

(Afin d'assurer la meilleure fluidité dans la prise de rendez-vous, merci de vous munir de votre numéro SIRET et de votre numéro PACAGE)

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.f
Poitiers



7, place Aristide Briand - 86000



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Ces permanences sont un temps d'échange privilégié entre les agriculteurs et les services de l'État compétents. Avec ces permanences, nous souhaitons renforcer les dispositifs déjà mis en œuvre et apporter des réponses concrètes et individualisées aux agriculteurs. Nous sommes à disposition pour écouter, échanger et trouver ensemble des solutions. »

Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.f
Poitiers



7, place Aristide Briand - 86000